

Mardi 26 avril 2022

## DÉLIBÉRATION N°2022-25

# FORUM ENTREPRENDRE POUR LA CULTURE

Le mardi 26 avril 2022 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en présentiel et en visioconférence.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

#### - Sur site :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Bruno GENZANA - Bénédicte LEFEUVRE  
- Virginie PIN - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD

#### - En visioconférence :

Josy CHAMBON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS - Clémence PARODI

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Chantal EYMELOUD a donné sa procuration à Virginie PIN

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Jean-Sébastien STEIL a donné sa procuration à Michaël DIAN

### ÉTAIENT ABSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Christiane BOURBONNAUD – Adeline DUMON –

Chantal EYMELOUD - Michel KELEMENIS - Alexandra MASSON - Muriel MAYETTE-HOLTZ

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade.**

**VU la délibération n°2021-57 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 décembre 2021 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022,**

**VU la délibération n°2022-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 2 février 2022 adoptant le Budget Primitif 2022,**

### **Considérant :**

- Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud de programmer des temps de forums sur les enjeux de développement du secteur de la culture,
- De favoriser le décloisonnement des enjeux de la création artistique et culturelle avec ceux des industries culturelles et créatives, notamment sur les dynamiques entrepreneuriales,
- De consolider des partenariats avec le ministère de la culture, la Direction générale des Médias et des Industries culturelles (DGMIC) et la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC),
- De proposer ces opérations comme des outils favorisant la professionnalisation des artistes et des acteurs des filières culturelles,

### **Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- D'organiser le Forum Entreprendre dans la Culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, événement itinérant initié par le ministère de la Culture dès 2015, pour valoriser et soutenir toutes les formes d'initiatives dans les arts et la culture,
- D'organiser cet événement en partenariat avec la DGMIC, la DRAC et/ou des structures professionnelles en Région (Friche Belle de mai, A.M.I, Têtes de l'Art, autres...),
- De solliciter une aide financière de la DGMIC, estimée à 20 000 euros, pour le co-financement du Forum Entreprendre dans la Culture,
- De prendre en charge salaires et rémunérations, ou les prestations de différents experts, artistes et intervenants qualifiés qui assureront l'animation du Forum, pour un montant maximum de 2000 euros TTC ou masse salariale équivalente (salaire + charges) par intervenant. Plusieurs intervenants pourront être sollicités sur une même rencontre et une même journée pour des expertises croisées,
- De prendre également en charge leurs frais de transports, hébergements, défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, ou prise en charge directe par Arsud, dans la limite de 200,00 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et de 50,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), et d'autoriser Arsud à prendre directement en charge les titres de transport ou de rembourser ceux-ci sur présentation de justificatifs (avion ou train en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>nde</sup> classe), les frais de taxi, de bus et de métro pourront également être considérés dans ces remboursements sur présentation de justificatifs originaux,
- De l'autoriser à signer les contrats et conventions avec l'ensemble de ces intervenants,
- De prendre en charge l'ensemble des frais de location de salle, ou d'accueillir le Forum sur le site du siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air,
- De prendre en charge l'installation technique et matérielle du Forum (son, lumière, matériel, accueil du public, mur de Tweet...) dans le cadre de prestations, y compris l'ensemble des coûts nécessaires à l'aménagement technique et la mise en conformité du lieu dans sa capacité à programmer ce Forum,
- De pouvoir avoir recours à du personnel extérieur ou des prestataires, techniques et administratifs,

Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20220426-2022-25-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2022

- De proposer un programme du Forum constitué de temps ouverts et de temps d'ateliers,
- D'avoir recours à toutes embauches nécessaires ou prestations pour l'animation des ateliers (méthode d'intelligence collective, design Thinking, etc),
- De prendre en charge la production de tous types de supports, de ressources, d'actes et de comptes rendu de ces rencontres. Tous les types de supports pourront être utilisés (vidéo, photo, rédactionnel, brochure, objet, reportage, site internet dédié...),
- De prendre en charge l'ensemble du plan de communication pour la valorisation et la promotion du Forum (affiche, site internet, carton d'invitation, teaser video, achat d'espaces publicitaires web ou print, toutes déclinaisons utiles) par le biais de prestations ou d'embauches de personnels par Arsud,
- De prendre en charge tous types de droits afférents à des créations originales conformément à la réglementation sur la propriété intellectuelle,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour le personnel d'Arsud et le personnel des structures partenaires, pour l'encadrement du Forum lorsqu'il n'est pas possible de trouver un hôtel et de se restaurer conformément au barème de la Fonction Publique Territoriale. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 150,00 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et de 30,00 € TTC par repas (midi et/ou soir),
- De prévoir la possibilité d'organiser ce Forum en version numérique notamment par la prise en charge de modérateurs et de la retranscription en visioconférence si des mesures (sanitaires, sécuritaires...) venaient à empêcher la tenue du dispositif en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget d'Arsud.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 26 avril 2022

**Le président du Conseil d'Administration**  
Monsieur Michel BISSIÈRE

A handwritten signature in blue ink that reads "Michel Bissière". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20220426-2022-25-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2022